



**Syndicat de l'Enseignement technique
Action Autonome**
Martine LE HEMONET
Secrétaire Académique Snetaa eil Paris

Paris, le 24 février 2010

A Monsieur le Directeur de l'Académie

Monsieur,

Le SNETAA-Eil participera à la réunion du groupe de suivi de la rénovation de la voie professionnelle le jeudi 1er avril 2010.

Comme vous nous le proposez dans votre mèl du 18 février je vais aborder plusieurs points qui, je l'espère sincèrement, pourront être résolus.

1. Les documents issus des CTPA

Vos services nous ont adressé un certain nombre de documents issus du travail de la CTPA du 16 janvier mais il n'y avait pas les DHG des LP, SEP, SEGPA. Je vous en ai fait la demande par un courrier du 27 janvier mais je ne les ai pas reçus. Pouvez-vous m'indiquer la raison pour laquelle mon syndicat n'a pas reçu ces DHG alors que d'autres syndicats les ont ?

D'autre part, j'avais demandé les répartitions prévues dans les DHG entre les heures postes et les HSA et à ce jour nous n'avons toujours pas cette information.

Pourquoi ne recevons-nous qu'une sélection de documents ?

2. Groupe de travail issu de la CTPA

J'ai appris qu'un groupe de travail issu de la CTPA s'est tenu le mardi 16 février sur les LP. Le SNETAA avait déjà demandé à participer à ces groupes de travail en tant qu'expert. **Certains rectorats le font : pourquoi ne sommes-nous toujours pas invités à ces groupes de travail alors que nous sommes le syndicat majoritaire de l'enseignement professionnel sur Paris ?**

3. Les DHG des LP, SEGPA et EREA de l'académie de Paris

Bien que n'ayant pas en notre possession l'ensemble des DHG sur les LP mais grâce aux informations communiquées par nos adhérents et étant moi-même élue au CA du lycée François Truffaut dans le 3^{ème} arrondissement j'ai constaté que les DHG par section sont en moyenne péjorées par un coefficient de 0,95.

Un exemple concret : dans les sections services-accueil, la DHG attribuées est de 29,36 h au lieu des 31,02h (soit 2 606 heures/84 semaines). Voici la réponse qui m'a été faite par la DOPS lorsque j'ai soulevé ce point :

« DHG 2010-2011 : l'académie finance les trois niveaux (2nde pro, 1ère pro, terminale pro) selon le nouveau référentiel du bac pro 3 ans qui prévoit un volume horaire sur trois ans (forfait de base, 2.50 H d'accompagnement par division financée, le cas échéant, volume complémentaire heures professeur). Il faut donc considérer les trois niveaux d'une formation pour vérifier le coût total. La répartition en heures par niveau sur la fiche DHG n'est qu'indicative puisqu'il s'agit d'un référentiel sur trois ans. Il appartient à l'établissement de répartir ces heures sur les trois niveaux en fonction de son projet ».

Or que constate-t-on (outre le fait qu'il ne s'agit pas d'un référentiel en 3 ans mais d'un cycle de formation en 3 ans) ? En 2009, la DHG pour les secondes était aussi de 29,36 h, ce qui donne 1 702,88 h sur 2 ans, ce qui fait qu'en terminale les élèves auraient 37,23 h hebdomadaires avec l'accompagnement personnalisé, ce qui bien entendu est impossible, car nous ne pensons pas que l'académie puisse faire faire plus de 35 heures par semaine aux élèves.

Le SNETAA demande donc que les DHG des établissements parisiens soient conformes au décret du 10/02/2009 à savoir 31 heures élèves pour les baccalauréats du secteur des services et 32 heures élèves pour les baccalauréats du secteur production.

4. Les formations CAP

Des collègues nous ont été alertés de la disparition de sections de CAP notamment à la SEP du lycée Boule.

Deux questions surgissent :

- Pourquoi ces sections seront-elles fermées ?
- Quel sera le devenir de nos collègues qui enseignent dans ses sections ? Pourront-ils enseigner en BMA à la rentrée 2011 ?

5. Les SEGPA

Nous avons appris que les collègues titulaires avaient été reçus par leurs inspecteurs afin d'envisager des solutions quant à leur devenir à la suite de la fermeture de certains ateliers mais qu'en est-il de nos collègues contractuels spécialisés dans des domaines professionnels particuliers ? Seront-ils assurés eux aussi de retrouver un poste en cas de fermeture de leurs sections ?

D'autre part, lors du dernier groupe de suivi, nous avons aussi soulevé la question des élèves qui après une préformation professionnelle en SEGPA poursuivaient avec succès une formation diplômante dans les métiers de l'artisanat : ces préformations dans les domaines de l'artisanat continueront-elles à exister à la rentrée 2010 ?

6. Quelques questions diverses enfin

- J'ai alerté Monsieur Bodenant que le lycée François Truffaut n'avait pas reçu d'heures de maintenance informatique dans sa DHG ? Qu'en est-il de ces heures y compris pour les autres établissements parisiens ?
- J'ai constaté en tant que commissaire paritaire nationale que les avis du rectorat de Paris n'apparaissent pas pour le mouvement des chefs de travaux. La mention « non renseigné » pénalise énormément nos collègues qui demandent une mutation. Vous serait-il possible d'envisager une solution à cette question avant les CAPN de mars. Je vous en remercie.
- Lors du GT sur l'attribution des 1 000 points au titre du handicap pour les collègues qui souhaitent muter, nous avons été très choqués que des collègues ayant la reconnaissance de TH ou vivant des situations médicalement difficiles n'aient pas bénéficié de ces 1 000 points qui leur permettraient de changer d'académie et donc de bénéficier de meilleures conditions de travail. Le Rectorat de Paris ne nous a pas habitués à avoir dans ce domaine une politique aussi rigide.
- Le cas de la collègue PLP nommée sur 3 établissements a été résolu : je remercie vos services de la prise en compte de ma demande.

Je vous remercie, Monsieur le Directeur, d'avoir pris le temps de lire ce courrier.

Je vous prie de croire à l'assurance de ma considération

Martine Le Hémonet
Secrétaire académique